

10 - Parcours culturels 2015 - 2016 - Demande de subvention

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre de la Loi pour la refondation de l'école de la République et de la Circulaire interministérielle du 3 mai 2013 portant sur l'éducation artistique et culturelle, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en collaboration avec les principaux établissements culturels du territoire, ont élaboré et mis en place à la rentrée 2014, *Les Parcours culturels*.

Pour sa première édition, ce nouveau dispositif qui s'adresse aux écoles élémentaires qui ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires, a rencontré un grand succès :

- 164 classes (sur 200) suivent actuellement un parcours, soit 3 727 élèves,
- 31 écoles (sur 32) ont au moins une classe inscrite.

Pour donner à ce nouveau dispositif une dimension véritablement démocratique, la Ville de Besançon a décidé de rendre l'accès à ces parcours culturels entièrement gratuit pour les élèves des écoles élémentaires.

Forts de ce succès, la Ville de Besançon, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et les établissements partenaires, proposent de reconduire ce dispositif à la rentrée prochaine (septembre 2015 - juin 2016).

Un bilan effectué en cours d'année, avec les enseignants et les organisateurs, permettra d'améliorer les parcours existants et d'en proposer de nouveaux, principalement autour de thèmes liés à la citoyenneté et aux valeurs de la République, conformément aux orientations du Pacte municipal républicain et aux attentes des enseignants.

Budget prévisionnel

Dépenses (€)		Financements (€)	
Subventions aux organisateurs	96 000	20 000	Ministère de la Culture - DRAC FC
Subventions aux écoles (transport)	20 000	100 000	Ville de Besançon
Communication / achat de places	4 000		
Total	120 000	120 000	Total

Dans le cadre de la mise en place de la 2^{ème} édition des Parcours culturels, une subvention de 20 000 € sera sollicitée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

En cas d'accord, la somme sera affectée au chapitre 74.322.74718.10031.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce dispositif,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 20 000 € auprès du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté pour la mise en place des Parcours Culturels 2015-2016.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des remarques ? Des abstentions, des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.